Selon modèle Cerfa N°11580-03	Reçu de DONS aux Œuvres N° : 1005  (Articles 200 et 238 bis et 885-0 V bis A du Code général des impôts)
Bénéficiaire des versements :	
Institut Vajra Yogini pour l'Epanouissement de la Sagesse	
LIEU DIT CLAUZADE	
81500 MARZENS	
Objet: Exercice du culte bouddhiste. Association Cultuelle régie par la loi du 9 décembre 1905 et le décret du 16 mars 1906. Ce reçu donne droit à une déduction fiscale conformément à l'arrêté préfectoral du Tarn du 30 décembre 2003.	
Donateur :	
Dylan Rogers	
4874 Springfield Rd	

Morton

39117

Mississippi(MS)

United States

L'association bénéficiaire reconnaît avoir reçu à titre de don le 27 Jun 2021 la somme de :

## € 400.0

• Somme en toutes lettres : Mille cent onze euros

• Mode de versement : Espèces

Forme du don : Déclaration de don manuel

• Nature du don : Numéraire

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI, 238 bis du CGI, 885-0 V bis A.

A MARZENS le : 2021-06-28

Charles Trébaol

Président de l'association

